



14ème législature

Question N° : 87111	De M. Pierre Morel-A-L'Huissier (Les Républicains - Lozère)	Question écrite
Ministère interrogé > Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche		Ministère attributaire > Éducation nationale
Rubrique >Parlement	Tête d'analyse >contrôle	Analyse > décrets. bilan.
Question publiée au JO le : 11/08/2015 Date de changement d'attribution : 18/05/2017 Date de renouvellement : 02/08/2016 Date de renouvellement : 23/05/2017 Question retirée le : 20/06/2017 (fin de mandat)		

Texte de la question

M. Pierre Morel-A-L'Huissier attire l'attention de Mme la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur le décret n° 2014-1505 du 12 décembre 2014 JORF n° 0289 du 14 décembre 2014 relatif à la formation en ostéopathie. Il lui demande de lui dresser le bilan.